

siégeant à ce bout-ci de la Chambre.

Je ne poursuivrai pas cette affaire davantage. Cet homme a cherché à obtenir l'assistance du primat de l'Église Anglicane du Canada et d'autres personnages éminents à Montréal. A l'époque où il a porté le cas à l'attention des membres du Parlement, le président du Conseil privé était sous-ministre adjoint de la Justice. Je regrette beaucoup les circonstances qui ont entouré ce cas. Cet homme insiste pour qu'on lui fournisse l'occasion d'obtenir justice en présentant de nouveaux éléments de preuve. Il soutient qu'il y a eu parjure, méfaits et ainsi de suite de la part de différents fonctionnaires nommés sous la direction du surintendant des faillites. En terminant, je demanderai au ministre de donner à ce malheureux l'occasion de présenter de nouveau son cas à lui ou à ses fonctionnaires intéressés.

**M. le président:** A l'ordre. Vu qu'il est cinq heures et afin que la Chambre puisse passer à l'étude des affaires inscrites au nom des députés, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger à nouveau plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre, selon le cas.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (5.00 p.m.)

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je propose que la Chambre continue de siéger aujourd'hui jusqu'à minuit.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Je m'y oppose, monsieur l'Orateur. Dix députés se sont levés. Rien à faire.

**Une voix:** Quelle collaboration!

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, comme la motion est rejetée, les honorables députés seraient-ils disposés à renoncer à l'heure réservée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire afin qu'on puisse poursuivre l'étude des prévisions budgétaires jusqu'à six heures?

**L'hon. M. Churchill:** Nous estimons qu'on devrait passer maintenant aux mesures d'initiative parlementaire. Cette heure a été écartée trois fois cette semaine. Le gouvernement doit s'en prendre à lui, pas à nous, quant aux difficultés qu'il éprouve aujourd'hui.

**L'hon. M. McIlraith:** Je ne peux laisser passer cela sous silence, monsieur l'Orateur. Je crois qu'après y avoir mûrement réfléchi,

le leader de l'opposition à la Chambre admettra qu'il n'aurait pas dû faire cette remarque parce qu'elle est contraire à la vérité. Il doit accepter sa part de responsabilité et l'opposition officielle aussi.

**L'hon. M. Churchill:** J'ai réfléchi et je maintiens ce que j'ai dit.

[Français]

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, nous acceptons ce que le «house leader» du gouvernement demande, soit que le débat sur l'étude des crédits du ministère de la Justice se continue jusqu'à six heures.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Comme il n'y a pas unanimité, la Chambre procédera maintenant à l'étude des affaires inscrites au nom des députés.

● (5.10 p.m.)

[Traduction]

#### LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

##### MODIFICATION RELATIVE À LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

**M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale)** propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill n° C-59, visant à modifier la loi sur l'assurance-chômage (Main-d'œuvre agricole assurable).

—Avec les années, un nombre sans cesse croissant de personnes ont été protégées par l'assurance-chômage. Un seul secteur de notre main-d'œuvre ouvrière n'est pas actuellement protégé, c'est la main-d'œuvre agricole. J'ai fait connaître mes vues à ce sujet, à maintes reprises, devant les comités permanents et aussi à la Chambre.

Ce printemps, il y aura sans doute une grave pénurie de main-d'œuvre agricole. Les fermes ne pourront recruter des journaliers pour les récoltes, surtout parce que les travailleurs agricoles ne sont pas protégés, comme les autres, par l'assurance-chômage. Vers la fin de l'automne 1962, le rapport Gill a été soumis au gouvernement conservateur de l'époque. Nous n'avons pu l'étudier parce qu'il y a eu des élections au début de 1962; en conséquence, ce rapport n'a été ni adopté ni mis en œuvre. Je voudrais signaler l'une de ses recommandations, aux termes de laquelle les travailleurs agricoles devraient bénéficier des dispositions de la loi sur l'assurance-chômage, à condition que l'on puisse résoudre les problèmes d'ordre administratif.

Quatre ans ont passé et ni le gouvernement actuel ni le précédent n'ont rien fait. J'aimerais souligner ce point: Si jamais il fut un temps où main-d'œuvre agricole devrait bénéficier de l'assurance-chômage, c'est